

Séance du 18 octobre 2012

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal, régulièrement convoqué le 12 octobre 2012, s'est réuni au lieu habituel de ses séances et a délibéré sur la question suivante dont le compte-rendu a été affiché à la porte principale de la mairie.

-oOo-

PRESENTS : M. Grenet, Maire-Président ; M. Etchegaray, Mme Lauqué, MM. Millet-Barbé, Labayle, Mme Bisauta, M. Gouffrant, Mme Durruty, M. Soroste, Mme Gibaud-Gentili, M. Jaussaud, Adjoints ; MM. Pommiez, Saussié, Causse, Lozano, Mmes Chevrel, Chabaud-Nadin, Darmendrail, Castel, M. Lacassagne, Mme Demont, MM. Escapil-Inchauspé, Arandia, Mme Touraton, M. Gastambide, Mmes Doucet-Joyé, Pibouleau-Blain, M. Soudre, Mme Capdevielle, MM. Aguerre, Etcheto, Mme Thicoipé, MM. Bergé, Ugalde, Barrère, Conseillers Municipaux.

ONT DONNE POUVOIR : Mme Dumas à Mme Lauqué ; Mme Boé à Mme Touraton ; Mme Salducci à Mme Demont ; Mme Loupien-Suares à M. Soudre.

SECRETAIRE : Mme Doucet-Joyé.

M. Labayle présente le rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

OBJET : FONCIER – Rétrocession au bénéfice de la Ville de parcelles sises campus universitaire de la Nive appartenant à l'Agglomération Côte Basque-Adour.

Par acte en date du 19 octobre 2005, la Ville de Bayonne a cédé à l'Agglomération Côte Basque-Adour les emprises nécessaires aux fins de réaliser le campus universitaire sur le site de l'ancienne caserne de la Nive dans le cadre du plan Etat-Région.

L'opération est désormais achevée et la Communauté d'agglomération n'a pas vocation à rester propriétaire. Aussi, elle va céder à l'Etat les emprises affectées à l'université et rétrocéder à la Ville les espaces libres non affectés.

Cette rétrocession concernant les parcelles CD 152 (2 404 m²), CD 154 (188 m²) et CD 155 (2 m²), s'effectuera à l'euro symbolique.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents permettant d'officialiser cette rétrocession par la Communauté d'Agglomération Côte Basque-Adour, dans les conditions ci-dessus énoncées.

Adopté à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.